



RAPPEL — MANIFESTATION LORS DE LA FÊTE DU TRAVAIL

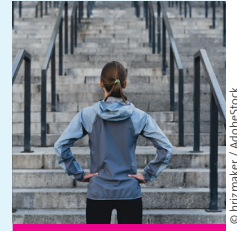
À l'instar des dernières années, une coalition de syndicats et d'organisations communautaires organisera pour la fête du Travail, le 5 septembre, une grande manifestation afin de dénoncer les abus du capitalisme de marché et d'exiger de meilleures conditions pour les travailleuses et les travailleurs. Parmi les revendications qui seront mises de l'avant cette année, on demande un rattrapage salarial pour faire contrepoids à l'inflation qui, plus que jamais, provoque des situations de précarité. C'est un rendez-vous

dès 13 h au coin des rues Cherrier et Parc-Lafontaine. L'Alliance sera présente et offrira par la suite un verre aux membres qui se seront joints à la délégation (lieu à confirmer). Soyons présentes et présents en grand nombre pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs !

● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**

L'AIR DU TEMPS

Que l'année scolaire commence !



PÉNURIE, DITES-VOUS ?

L'Alliance a appris, par les médias en fin de journée mercredi dernier, qu'en raison de la pénurie d'enseignants, le Centre de services scolaire de Montréal a pris la décision de « fermer des groupes » du primaire et de répartir les élèves dans d'autres classes. Selon Marco Fortier, journaliste au journal *Le Devoir*, cette « mesure exceptionnelle » a été annoncée dans un courriel interne au personnel du CSSDM, le plus grand centre de services scolaire au Québec, qui s'apprête à accueillir plus de 110 000 élèves (environ 10 % de l'effectif québécois). Ce qui a créé beaucoup d'émotion chez le personnel enseignant, on le comprend ! Il s'agirait d'une pratique qui existe depuis plusieurs années. Pour réduire le nombre de groupes et le nombre de profs nécessaires, on combine des classes ou on répartit les élèves lorsque les groupes sont moins nombreux. Des dispositions sont évidemment prévues à la convention (compensation pour le dépassement, maximum, moyenne, etc.), mais le fait est qu'augmenter le nombre d'élèves dans une classe a des conséquences sur la tâche de l'enseignante ou de l'enseignant, mais aussi sur le contexte d'apprentissage des élèves.

Le ministre Roberge indiquait, il y a quelques jours, qu'il y aurait un enseignant dans chaque classe pour la rentrée. Est-ce qu'il est à ce point atteint de cécité et de surdité pour affirmer une telle chose ? Si cette problématique commence à se faire sentir en région, au CSSDM, ça fait des années que la rentrée des élèves se fait dans un contexte de pénurie. Combien de fois avons-nous interpellé le gouvernement à ce sujet ?

Avec le manque de profs, la pression est beaucoup plus grande sur ceux qui sont en place. Ils en ont beaucoup sur leurs épaules. La tâche s'alourdit. Ils encaissent jusqu'à ne plus être capable d'en prendre. Ils se tournent vers d'autres centres de services scolaires en région ou réorientent leur carrière. Bref, ils démissionnent. Il va bien falloir que le gouvernement prenne le taureau par les cornes et s'attaque à ce fléau pour briser ce cercle vicieux. Et ce n'est pas en faisant des publicités comme « Répondez présent » qu'il va y arriver...

J'ai lu un gazouillis récemment qui disait ceci : *pénurie de pâtes, on les paie plus cher, pénurie de moutarde, on la paie plus cher, pénurie de profs... pénurie de profs.* Ça dit tout. Mais ce n'est pas parce qu'on rit que c'est drôle.



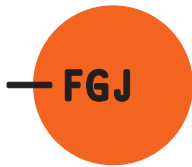
SPÉCIFICITÉS MONTRÉALAISES

À Montréal, 75 % des écoles se trouvent en milieu défavorisé. La moitié des élèves n'ont pas le français comme langue d'origine. Le quart des élèves du primaire sont des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA). Le tiers des élèves du secondaire sont HDAA. Les classes ordinaires sont composées de tous ces élèves à besoins très variés et souvent complexes ; la tâche des profs est trop lourde. Le parc immobilier est vétuste et tombe en ruine. Il y a un problème important de surpopulation ; nos classes débordent... Ce sont les conditions difficiles dans lesquelles travaillent TOUS les profs du CSSDM. Sans compter le coût de la vie à Montréal qui en ajoute une couche. Le gouvernement doit chercher des solutions à la pénurie enseignante au Québec, mais il devra aussi s'attarder spécifiquement à la situation des profs de Montréal. Le gouvernement du Québec n'a-t-il jamais pensé offrir une prime aux enseignantes et enseignants de Montréal, comme ça se fait dans le Grand Nord ?

Le Centre de services scolaire de Montréal a aussi une grande responsabilité à assumer : voir à ce que ses employés soient bien traités et mettre en place des moyens pour favoriser la rétention de son personnel. Il existe des moyens à coût nul pour valoriser la profession enseignante et témoigner du respect de l'autonomie professionnelle. Il ne lui coûte absolument rien de permettre à ses profs de faire d'autres tâches professionnelles à partir de la maison lorsque la présence en classe n'est pas requise. Ce serait une marque de confiance et de respect qui pourrait alléger leur fardeau.

Suite en page 5.

RAPPEL — FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES SÉANCE D'AFFECTATION MIXTE ET ÉLARGIE POUR 2022-2023 ENSEIGNANTS DE LA LISTE DE PRIORITÉ ET DES BASSINS



Une séance d'affectation « mixte et élargie » pour l'année scolaire 2022-2023 se tiendra par séance d'affectation par internet (SAI), **du mercredi 31 août (17 h) au jeudi 1^{er} septembre (9 h).**

À la suite de cette séance, l'entrée en fonction des enseignantes et enseignants est fixée au 6 septembre 2022. Toutefois, l'entrée en fonction des enseignantes et enseignants qualifiés qui y ont obtenu une affectation dans un autre champ (bassin ECQA) que le leur, des enseignantes et enseignants qui sont non légalement qualifiés (bassin ENLQ) et des étudiants (bassin étudiants) s'effectuera quant à elle le 8 septembre 2022.

Veuillez consulter le babillard du site SAI pour connaître tous les détails au sujet de cette séance.

Élise Longpré, conseillère

CALENDRIER DES COMITÉS

Faire partie de l'équipe syndicale et représenter ses collègues est une mission passionnante et enrichissante, mais il arrive parfois qu'on puisse se sentir un peu étourdi face au nombre de sujets à traiter et à la cadence des réunions! Afin de vous aider à bien planifier vos ordres du jour de réunions et vos assemblées syndicales, un calendrier des dossiers à traiter par les comités (CPEPE, CE, CLP, CEEREHDAA, équipe des délégués) sera désormais publié chaque mois dans le *BIS*. Ce calendrier s'adresse également à tout prof qui n'est pas membre de comité, mais qui souhaite être bien au courant des sujets sur lesquels il aura prochainement à se positionner. Un calendrier annuel sera envoyé sous peu dans les établissements et affiché sur le babillard syndical.

N'oubliez pas que l'Alliance compte toute une équipe prête à vous appuyer et à vous outiller dans tous ces dossiers. N'hésitez pas à contacter l'équipe de conseillères et de conseillers ou le membre du Conseil d'administration responsable de l'animation syndicale de votre établissement pour ce faire!



Élyse Bourbeau, vice-présidente

RAPPEL — ÉDUCATION DES ADULTES 2^e ASSEMBLÉE DE PLACEMENT



L'Alliance vous rappelle qu'en raison du maintien de la situation d'urgence sanitaire, la deuxième assemblée de placement de l'année 2022-2023 à l'éducation des adultes (EDA) est **exceptionnellement** remplacée par deux séances distinctes d'affectation par Internet. « L'assemblée » se déroulera entre **le 31 août et le 2 septembre 2022.**

1. SÉANCE POUR LES POSTES DE 20 HEURES par semaine **le mercredi 31 août 2022 de 0 h 01 à 23 h 59.** L'affectation aura lieu le 1^{er} septembre et la date d'entrée en fonction officielle est le **2 septembre 2022.**

NOTE : Les règles d'affectation demeurent les mêmes. Par conséquent, vous pourrez, lors de la première séance (postes de 20 heures), choisir et obtenir dans le respect de vos priorités d'emploi (listes confondues) un poste de 20 heures dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

a) vous n'avez aucune affectation au moment où vous postulez sur SAI ;

OU

b) vous n'aurez aucune affectation à compter du 2 septembre 2022 ;

OU

c) vous avez obtenu **un poste de moins de 20 heures par semaine à « l'assemblée d'août 2022 » (SAI du 23 au 29 août)** et vous souhaitez vous en désister afin d'obtenir un poste de 20 heures par semaine, et ce, peu importe sa durée (date de fin du poste).

2. SÉANCE POUR LES POSTES DE MOINS DE 20 HEURES par semaine **du jeudi 1^{er} septembre (midi) au vendredi 2 septembre (midi).** L'affectation aura lieu le 2 septembre en après-midi et la date d'entrée en fonction officielle est le **6 septembre 2022.**

NOTE 1 : Si vous choisissez un poste ou une combinaison de postes dans votre élargissement de champ, assurez-vous que le nombre d'heures que vous pouvez obtenir dans votre champ d'origine (poste et combinaison de postes) est moins élevé que le nombre d'heures que vous pouvez obtenir avec le ou les postes de votre élargissement de champ. Dans le cas contraire, le CSSDM ne pourra pas vous attribuer ce ou ces postes [11-2.09 section 9 3 d) *Convention collective locale*]. Nous vous conseillons de consulter le document *Procédure de jumelage de postes* disponible dans SAI sous l'onglet *Séances d'affectation par Internet* afin de choisir le bon type de jumelage pour vos choix de postes.

NOTE 2 : En cas de doute sur votre admissibilité à obtenir un tel poste, **mieux vaut postuler si vous convoitez ce type de poste.** Lors de l'affectation, le CSSDM devra s'assurer du respect des dispositions de la *Convention collective locale* pour l'octroi des postes. Toutefois, vous ne pourrez pas vous désister d'un poste que vous avez choisi lors de l'une ou l'autre des séances SAI; vous devrez l'assumer si on vous l'octroie. Assurez-vous de vérifier vos choix avant la fin de chacune des séances.

NOTE 3 : Si vous souhaitez compléter votre tâche (poste dans votre champ d'origine) avec un poste de votre élargissement de champ, conformément à la clause 11-2.09 section 9 3 e) de la *Convention collective locale*, vous devrez faire parvenir un courriel à madame Leïla Nouali à l'adresse suivante : noualile@cssdm.qc.ca afin de l'informer du ou des postes que vous souhaitez obtenir pour ce faire. Après avoir attribué les postes de la 2^e séance SAI aux enseignantes et enseignants des listes de priorité et de rappel, le CSSDM attribuera, le cas échéant, les compléments de tâche selon l'ordre d'inscription sur les listes de priorité et de rappel confondues.

Pour plus de détails sur le fonctionnement des assemblées de placement, veuillez consulter le guide sur les assemblées de placement à l'EDA.

Chantal Forcier, conseillère



CALENDRIER DE L'ÉQUIPE SYNDICALE

AOÛT ET SEPTEMBRE

LES POINTS EN GRAS DOIVENT ÊTRE MIS À L'ORDRE DU JOUR EN ASSEMBLÉE SYNDICALE.

CPEPE

- ▶ **Élire les représentantes et représentants du comité.**
- ▶ Établir les procédures de fonctionnement du comité, incluant le calendrier des rencontres.
- ▶ Déterminer le **contenu des journées pédagogiques** (démarche consensuelle).
- ▶ Se prononcer sur la **ventilation des budgets alloués à la vie pédagogique et à l'enseignement** (point de consultation).
- ▶ Établir l'**organisation des rencontres entre parents et profs** (démarche consensuelle — à la FGJ seulement).
- ▶ Élaborer le **système de surveillance** (démarche consensuelle), dont les modalités de libération des surveillances au primaire en vertu de l'annexe 54.
- ▶ Se prononcer sur la **procédure à suivre lors d'absences du travail** (point de consultation).
- ▶ Établir le **système de remplacement d'urgence** (démarche consensuelle).
- ▶ Consulter les membres sur l'horaire des spécialistes au primaire.
- ▶ Nommer des représentantes et des représentants au Comité-école EREHDAA.
- ▶ Informer la direction des **modalités de participation aux objets de la LIP** telles qu'adoptées en assemblée syndicale dans la politique locale de consultation (voir l'article en page 4).
- ▶ Se positionner sur les **modalités d'application des TIC** (point de consultation).
- ▶ Déterminer les **modalités de l'opération Portes ouvertes** (démarche consensuelle).
- ▶ Déterminer le **temps reconnu à la tâche pour les activités professionnelles autres que les cours et leçons**.
- ▶ Recevoir de la direction des modalités et objets portant sur les rencontres professionnelles.

EHDA

- ▶ **Élire des représentantes et représentants du comité.**
- ▶ Établir les procédures de fonctionnement du comité, incluant le calendrier des rencontres.
- ▶ Assister au dépôt et à la présentation de la direction concernant la liste précise des services offerts à l'école contenant, pour chacun des services :
 - description des mandats ;
 - nombre de postes et de jours de présence à l'école.
- ▶ **Informar les enseignants des mandats du comité.**
- ▶ **Présenter la liste des services de l'école remise par la direction.**
- ▶ **Présenter le formulaire d'accès aux services à l'ensemble des enseignants.**
- ▶ Assister au dépôt et à la présentation de la direction concernant le portrait ventilé des élèves à risque et HDAA.
- ▶ Déposer aux enseignants le portrait ventilé des élèves à risque et HDAA.
- ▶ Au besoin, réviser les recommandations sur l'organisation des services formulées en fin d'année (avoir en main les recommandations de l'année précédente. Tenir compte du portrait réel des élèves à risque et HDAA au 30 septembre).
- ▶ Remettre à la direction des **recommandations révisées et adoptées en Assemblée syndicale** des enseignantes et des enseignants de l'établissement sur l'organisation des services, le cas échéant.

CLP

- ▶ **Élire des représentantes et représentants du comité.**
- ▶ Recevoir et étudier les demandes de perfectionnement.
- ▶ Faire la collecte des besoins en matière de perfectionnement auprès des enseignantes et enseignants de l'établissement.
- ▶ Analyser les résultats de la collecte de besoins.
- ▶ Établir les priorités du milieu en matière de perfectionnement à partir des résultats de la collecte de besoins.

CE (À LA FGJ)

- ▶ **Élire des représentantes et représentants avant le 30 septembre.**

ÉQUIPE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- ▶ **Élire des représentantes et des représentants.**
- ▶ **Répartir les différentes tâches dans l'équipe** (voir le document des savoirs essentiels sur l'équipe syndicale).
- ▶ **Rédiger ou mettre à jour la politique locale de consultation et la faire adopter.**
- ▶ **Présenter le calendrier des formations syndicales de l'Alliance.**
- ▶ Bâtir ou mettre à jour la liste de courriels personnels pour les envois syndicaux.
- ▶ Organiser une première rencontre de coordination réunissant tous les membres de comités conventionnés.
- ▶ Recevoir les tâches (horaires) avant le 15 octobre. Une copie des tâches doit être affichée au babillard de l'établissement.
- ▶ Transmettre les tâches (horaires) de tous les profs de l'établissement à l'Alliance.

AVEZ-VOUS VOTRE POLITIQUE LOCALE DE CONSULTATION?

La politique locale de consultation, adoptée en assemblée syndicale en début d'année, précise la façon dont les représentants élus consultent l'équipe des enseignantes et enseignants et comment les décisions se prennent. Non seulement est-elle essentielle afin d'assurer une **démocratie syndicale saine entre collègues**, mais elle instaure également un **rapport de force** important face à la direction, car elle explicite ce qui est pris en charge par les profs et ce que sont leurs processus décisionnels.

En vertu de la *Convention collective locale*, l'équipe des enseignantes et enseignants doit, en début d'année, informer la direction des modalités de participation aux objets prévus à la LIP. Le contenu des journées pédagogiques, le système de surveillance ainsi que les critères de répartition des fonctions et responsabilités en sont quelques exemples. L'Alliance suggère très fortement de désigner, dans la politique locale, le **CPEPE comme représentant des**

profs pour tous ces sujets qui nécessitent obligatoirement une consultation de la direction ou un travail consensuel.

La politique est aussi le moyen indiqué pour définir le fonctionnement des assemblées syndicales (mode de convocation, quorum, présidence et animation ainsi que procédure de vote) et pour s'assurer que les membres des comités conventionnés porteront leurs décisions devant la direction.

Si vous n'avez toujours pas de politique locale de consultation dans votre école ou si vous souhaitez la revoir, le membre du Conseil d'administration responsable de l'animation syndicale de votre établissement se fera un plaisir de vous aider pour sa rédaction et son adoption. Contactez-le ! Vous pouvez également consulter les **savoirs essentiels** pour vous guider dans la démarche.

● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**

ÉLÈVES EN PROVENANCE DE L'ACCUEIL

Si vous êtes prof en classe ordinaire ou spécialiste, au primaire ou au secondaire, n'oubliez pas de demander à votre direction de vous remettre le formulaire R 032, afin de connaître notamment la fréquence des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF) requis pour vos élèves en provenance du secteur de l'accueil. Vous pourrez ainsi constater quels élèves ont reçu ces services et lesquels doivent recevoir du soutien linguistique.

Les SASAF, dont fait partie la classe d'accueil, constituent des services particuliers prescrits à l'article 7 du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, primaire et secondaire. Ils visent à doter l'élève des compétences langagières suffisantes lui permettant de suivre normalement l'enseignement dispensé en français. Le fait de ne pas parler français pendant les deux mois des vacances scolaires génère parfois une régression dans la maîtrise de cette langue chez certains élèves issus du secteur de l'accueil. Le portrait à la rentrée peut donc être suffisamment différent de celui qui avait mené à la recommandation vers le secteur régulier en juin dernier et requérir un reclassement de l'élève à l'accueil.

N'hésitez donc pas à consulter vos collègues qui ont la charge de cet élève, à noter rigoureusement les situations qui vous portent à croire que l'élève ne maîtrise pas assez le français pour suivre normalement l'enseignement et à demander ensuite par écrit à votre direction qu'elle remplisse et achemine aux services pédagogiques du centre de services le formulaire de *Demande d'évaluation*

de besoins pédagogiques – SASAF. Il faut vous assurer que l'élève reçoive le service le plus adapté à sa situation, auquel il a droit.

Nous vous invitons enfin à consulter le document *SASAF – Tout savoir*, qui présente les principales règles encadrant les SASAF. Pour toute question, communiquez avec les soussignées.

● **Sue Bradley, vice-présidente**
Isabelle Staniulis, conseillère



Ce document s'adresse tant à l'enseignante ou l'enseignant de la classe d'accueil qu'au prof de la classe ordinaire qui reçoit des élèves ayant déjà séjourné en classe d'accueil ou qui ont des besoins de soutien linguistique. Il vise à les informer des enjeux reliés au secteur de l'accueil afin qu'ils puissent adéquatement les prendre en compte lors de leurs décisions.

INVITEZ-NOUS CHEZ VOUS !

Les rencontres syndicales dans les établissements représentent la base d'une bonne représentation et surtout d'une bonne communication entre collègues. Ayant lieu habituellement avant un CPEPE, elles servent à discuter entre vous, à vous consulter et prendre une position commune sur les enjeux de vos milieux pour vous assurer que tout le monde ait son mot à dire. En ce début d'année 2022-2023, les membres du Conseil d'administration de l'Alliance aimeraient se joindre à vous !

Nous aimerions assister, en tant qu'invités, à l'une de vos réunions et vous écouter. À vous de nous donner le rôle qui vous conviendra le mieux. N'hésitez pas à remplir le **formulaire de demande de visite d'établissement** ou à entrer en contact avec le membre du CA responsable de l'animation syndicale de votre école ou de votre centre. Ce sera un plaisir de nous déplacer pour vous rencontrer et vous appuyer, selon vos besoins.

Bonne rentrée !

● **Patrick Trottier, vice-président**

FORMATION SYNDICALE — FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES LA NOUVELLE TÂCHE

Enseignantes et enseignants du primaire ou du secondaire, cette formation s'adresse à vous afin de vous permettre de mieux comprendre les différents pans de la tâche. On y abordera les dispositions du nouveau modèle de tâche de l'*Entente nationale*, en vigueur cette année.

Afin d'éviter les pièges et de vous assurer que votre tâche est conforme à la convention, il est essentiel de comprendre tous les aspects de votre horaire. Mieux vaut bien vous informer !

Cette session se tiendra **le mercredi 14 septembre de 17h30 à 19h30** en vidéoconférence Zoom.

Les inscriptions doivent être transmises **avant 16 h le jeudi 8 septembre** en utilisant ce **formulaire**.

Pour de plus amples renseignements, contacter Christine Oetjen par courriel : formation@alliancesprofs.qc.ca.



● **Patrick Trottier, vice-président**

NOUVELLES DU CONGRÈS DE LA FAE

Comme indiqué dans le *BIS* numéro 1, nous publions des résumés des sujets traités au Congrès de la FAE tenu en juin 2022.

CONDITION DES FEMMES

Les stéréotypes de genre ont fait l'objet de nombreuses décisions. Le Congrès a notamment reconnu que l'adhésion aux stéréotypes de genre et ethnoculturels est une cause de disparité économique. C'est la délégation de l'Alliance qui a proposé l'ajout du terme ethnoculturel, afin de suivre en toute cohérence ses positions portant sur le féminisme intersectionnel. Le Congrès a aussi reconnu que l'adhésion à ces stéréotypes ajoutait une lourdeur au bien-être et à la santé mentale des femmes. La FAE a ainsi été mandatée pour sensibiliser le personnel enseignant aux stéréotypes de genre, en démontrant concrètement les moyens pour les contrer. Le comité de la condition des femmes de la FAE a été mandaté pour faire une analyse et proposer des solutions dans le but de favoriser l'implication syndicale d'un plus grand nombre de femmes. Ce comité avait d'ailleurs fait des travaux en lien avec la prise de parole des femmes dans nos instances et des propositions avaient été adoptées lors d'un Conseil fédératif. Même si de nombreux pas ont été faits, il reste encore du chemin à faire. Finalement, le Congrès a reporté la décision de remplacer la notion d'égalité hommes/femmes par la notion d'égalité de genres au prochain Congrès de 2025, la majorité des membres des délégations n'étant pas prêts à se positionner sur le sujet.

FORMATION INITIALE DES MAÎTRES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE (FP)

À la suite de colossaux travaux effectués à la table de la formation professionnelle, des propositions ont été amenées en lien avec les besoins de ce secteur en matière de formation initiale et les critères d'embauche et l'accompagnement en début de carrière. Rappelons que ces personnes enseignantes exercent à la base un métier qu'ils enseignent à des élèves. Ils doivent donc faire, souvent en pratiquant leur nouvelle profession, un baccalauréat en enseignement professionnel (BEP). Toutes les propositions qui émanaient de la table ont été adoptées par le Congrès, soit d'exiger des informations claires à propos des obligations du personnel enseignant; des implications de la tâche enseignante ainsi que des mesures de soutien aux candidates et candidats à un poste enseignant en FP. Les membres ont aussi décidé de revendiquer l'uniformisation des structures de formation entre les universités, une révision de l'ordonnancement du parcours du BEP, une amélioration de l'offre de cours et une révision du processus de reconnaissance des acquis et compétences (RAC) afin de corriger certains problèmes soulevés par la table. Un document informatif sur l'offre de BEP devra aussi être produit par la FAE. Cette dernière demandera également un siège supplémentaire au Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) afin d'ajouter un membre provenant de la FP. (quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organismes-lies/comite-dagrément-des-programmes-de-formation-a-lenseignement-capfe)

D'abord amenées par la table de la FP, des positions sur le TECFÉE ont été prises par le Congrès pour tous les champs (FP, EDA, FGJ). Les membres exigent notamment des modifications au TECFÉE afin que le volet « code linguistique » soit axé sur la maîtrise du français usuel, plutôt que sur des exceptions rarement utilisées et sur du vocabulaire grammatical technique sujet à changements dans les différentes réformes du programme de français.

● **Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente**
Line Lamontagne, vice-présidente
Sue Bradley, vice-présidente



PÉNURIE, DITES-VOUS ? (SUITE)

EMPATHIE

J'ai parfois mal à ma profession, parce qu'elle est malmenée... Cependant, au fond de mon cœur, elle est toujours la plus belle. Parce qu'il peut y avoir de beaux défis à enseigner à des élèves défavorisés, en difficulté ou dont la langue maternelle n'est pas le français. Je vous invite à vous concentrer sur ces aspects et à voir ce que vous apportez à ces élèves. Nous sommes des acteurs importants dans leur vie. Je vous invite également à être solidaires entre vous, dans le contexte, entre collègues profs et avec vos collègues des autres corps d'emploi.

Pendant ce temps, du côté de l'Alliance, nous continuerons à faire pression sur le gouvernement et à travailler avec le CSSDM pour trouver des solutions à la pénurie d'enseignants sur notre territoire et pour voir à ce que notre profession soit valorisée à la hauteur de nos aspirations ainsi que de notre apport à la société.



● **Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente**

LANCÈMENT

DE L'ANNÉE SYNDICALE

au **LIVART**

3980, rue Saint-Denis, Montréal

JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022 16 h

Places limitées. Inscription obligatoire **SUR LE SITE DE L'ALLIANCE.**

